

Le droit de vote des personnes handicapées intellectuelles

Elections municipales de 2020



Les élections municipales servent à choisir le maire de ma ville.
Les prochaines élections municipales sont le 15 et le 22 mars 2020.

Toutes les personnes handicapées intellectuelles ont le droit de voter.
Si je suis sous tutelle, je peux voter.

Comment je vote aux élections municipales ?

1. Je m'inscris sur les listes électorales à la mairie
avant le 7 février 2020.

La liste électorale, c'est la liste des personnes qui peuvent voter.

Je peux m'inscrire :

- à la mairie
- ou par internet

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

- ou par courrier envoyé à la mairie

2. Si j'ai besoin d'aide je peux être accompagné pour voter.

- Je peux demander à un autre électeur
de mettre le **bulletin** de vote dans l'enveloppe pour moi
L'autre électeur vient dans l'isoloir avec moi.

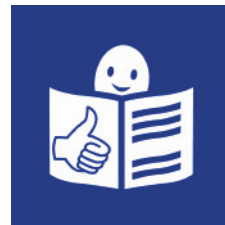
Le **bulletin** de vote, c'est mon choix de vote

L'**isoloir**, c'est une cabine avec un rideau où personne ne voit.

- Je peux demander à un autre électeur
de mettre l'enveloppe dans l'urne.

L'**urne** c'est la boîte où je vote.

- Je peux demander à un autre électeur de signer le registre pour moi.
Le registre c'est un cahier où je signe.



3. Si je ne peux pas aller voter
je peux donner une **procuration**.
Une **procuration** c'est demander à quelqu'un de voter pour moi.
Je dois remplir un document.
Pour avoir ce document
je vais avec ma carte d'identité :
- au commissariat
 - ou à la gendarmerie
 - ou au tribunal.

Qui peut m'aider si quelqu'un refuse que je vote ?

- Je peux envoyer un message à l'Unapei par mail
public@unapei.org
- Je peux écrire au **Défenseur des Droits**.
Le **Défenseur des droits** est un service de l'Etat.
Le Défenseur des droits permet l'égalité de tous.
Tout le monde peut demander une aide au Défenseur des Droits.
C'est gratuit.

Si je veux plus de détails et d'informations pour le vote :

Je vais voir sur le site internet de l'Unapei
<https://www.unapei.org/combat/citoyennete/>

Je trouverai sur le site plus d'informations :

- Comment m'inscrire sur les listes électorales ?
- Comment être accompagné pour voter ?
- Comment donner une procuration ?

Transcription FALC relue par l'Esat des Papillons Blancs de Lille (Christine Bouscayrol, Maryline Delhaye, Alexandre Govaerts, Julien Stagnier, Nathalie Vasseur).